



ARISCO NV

Hoekstraat 35 BE-8570 Vichte

+32 (0)56 710 712

www.arisco.be

BTW BE 0475.610.992

Conditions générales de vente – Arisco nv

1. Application. - Par le simple fait de passer une commande ou d'offrir un article pour réparation, le client reconnaît connaître et accepter les conditions générales ci-dessous. Les dispositions dérogeant ou additionnelles ne sont valables que si nous les avons confirmées par écrit et ne s'appliquent qu'à l'accord spécifique pour lequel elles ont été autorisées. Les autres dispositions des présentes conditions restent d'application.

2. Commandes. 2.1. Une commande n'est définitive qu'après que nous avons envoyé une confirmation de commande au client.

2.2. Si la confirmation de commande ne correspond pas à la commande originale du client, celui-ci doit nous en informer immédiatement. S'il ne le fait pas, il est réputé accepter le contenu de la confirmation de commande, dont les présentes conditions générales font intégralement partie.

2.3. Les annulations ou modifications de commandes ne sont valables que si nous les avons confirmées par écrit. En cas d'annulation ou de modification, le client est tenu de rembourser tous les coûts raisonnables découlant de l'annulation ou de la modification de la commande.

3. Devis et remises. - Chaque nouvelle cotation annule la précédente et la rend caduque. Les remises accordées au client ne s'appliquent qu'à la commande spécifique pour laquelle elles ont été autorisées. Même en cas de renouvellement répété de telles remises, le client n'acquiert aucun droit à des remises similaires pour des commandes futures. Nous nous réservons le droit d'ajuster les prix des commandes en cours en cas de modifications des coûts de production, des coûts salariaux, des coûts des matériaux, des fournitures, des taux de change ou des frais imposés par des autorités gouvernementales, survenant entre la date de la commande et le jour de la livraison.

4. Délais de livraison. - Les délais de livraison fournis par nous ou par le client sont toujours indicatifs et non contraignants.

5. Risques de livraison & Transport. - La livraison est réputée avoir eu lieu : lors de la réception des marchandises, si celles-ci sont retirées par ou pour le compte du client, ou lors du transfert des marchandises au transporteur. À partir du moment de la livraison, le client assume tous les risques liés aux marchandises. Le client est responsable du transport et doit prendre les dispositions nécessaires et faire des réserves auprès de la société de transport. Sauf accord écrit contraire, l'envoi se fait toujours aux frais et sous la responsabilité du client. Nous nous réservons le droit d'exécuter des commandes partiellement, sans que cela ne donne au client le droit de suspendre ou de refuser le paiement des marchandises déjà livrées.

6. Force majeure. – Nous avons le droit d'annuler des commandes ou de suspendre les livraisons de produits et ne sommes pas responsables de non-livraison ou de livraison défectueuse ou retardée si cela est entièrement ou partiellement causé par des circonstances sur lesquelles nous n'avons raisonnablement aucun contrôle, y compris mais sans s'y limiter, des émeutes, des troubles civils, la guerre, le terrorisme, une crise sanitaire, des épidémies ou pandémies, ou toute autre restriction gouvernementale ou réglementaire y afférente, incendie, révolte, saisie, embargo ou défauts ou retards de livraison par des sous-traitants, grèves, exclusions, récessions, manque de transport, pénurie de matériel et pénuries d'énergie. Les droits contractuels du client sont suspendus ou nuls lorsqu'une circonstance mentionnée dans cette disposition se produit. En raison de ces circonstances, le client ne peut demander de dommages-intérêts ou formuler des réclamations en cas d'annulation ou de retard dans la livraison.

7. Propriété intellectuelle. - Toutes les études, plans et documents, quelle qu'en soit la nature, fournis au client restent, sauf accord contraire explicite, notre propriété exclusive, tant sur le plan matériel qu'intellectuel. Ces documents ne peuvent être transmis ou exécutés à des tiers sans notre autorisation écrite préalable. Sur première demande, ils doivent nous être retournés.

8. Paiements. - Sauf accord écrit contraire, nos factures sont payables dans les 30 jours nets suivant la date de facturation.

Conditions générales de vente – Arisco nv

9. Défauts de paiement et résiliation du contrat. - En cas de non-paiement d'une facture à la date d'échéance, le montant de la facture sera automatiquement et sans mise en demeure augmenté de : 15 % pour la tranche jusqu'à 2 500 EUR ; 10 % pour la tranche à partir de 2 500 EUR ; 2,5 % pour la tranche à partir de 12 400 EUR, avec un minimum de 100 EUR à titre de compensation forfaitaire pour nos frais de recouvrement extrajudiciaires, ainsi qu'un intérêt de retard de 12 % par an.

Le non-paiement, même partiel, d'une facture ou d'un effet commercial à l'échéance a les conséquences suivantes : toutes les créances en cours deviennent immédiatement exigibles ; toutes les remises et modalités de paiement accordées par nous sont annulées ; nous avons le droit de considérer le contrat comme résilié sans intervention judiciaire.

Si le client ne respecte pas une ou plusieurs de ses obligations, est déclaré en faillite, demande un accord judiciaire ou amiable, demande un report de paiement, procède à une liquidation, ou si son patrimoine est entièrement ou partiellement saisi, nous nous réservons le droit de considérer tout contrat de vente – partiellement ou non exécuté – comme résilié de plein droit par le seul fait de la survenance d'une des circonstances énumérées ci-dessus. Dans tous les cas, le contrat sera considéré comme résilié à la date de l'envoi d'une lettre recommandée à ce sujet au client. Nous nous réservons également le droit de récupérer les marchandises déjà livrées mais non payées. Si nous exerçons notre droit de résiliation du contrat ou si le contrat est résilié judiciairement à la charge du client, celui-ci doit une indemnité forfaitaire irréductible égale à 30 % du montant de la facture.

10. Réclamations. - Toutes les réclamations doivent être soumises par écrit dans les cinq jours suivant la livraison des biens ou des services et avant toute utilisation. Les réclamations concernant les défauts visibles lors de la livraison doivent nous être signalées par écrit dans les cinq jours suivant leur constatation ou le moment où les défauts auraient raisonnablement dû être constatés, sous peine de déchéance. Si une réclamation est jugée recevable et fondée, notre obligation se limite au remplacement des biens endommagés ou défectueux ou à la fourniture des pièces manquantes, à l'exclusion de toute autre forme de compensation. Les réclamations, même si elles sont jugées fondées ultérieurement, ne donnent pas au client le droit de suspendre de manière unilatérale le paiement des factures échues, en tout ou en partie. De plus, le client renonce expressément à son droit de compensation avec toute réclamation de sa part.

11. Garantie sur les réparations. - Les réparations bénéficient d'une garantie limitée, qui ne couvre que la réparation elle-même. La garantie ne couvre pas : les erreurs de conception dans la pièce à réparer ; l'utilisation incorrecte ou non conforme de la pièce à réparer. La garantie comprend uniquement la réexécution gratuite de la réparation, sans aucune autre responsabilité ou compensation supplémentaire.

12. Garantie sur les produits. - Sur nos produits, seule la garantie du fabricant s'applique. Cette garantie est en principe limitée à un an, sauf accord contraire dans la confirmation de commande. Nous déclinons toute responsabilité si nos biens sont réparés par des personnes non reconnues par nous. Si nous reconnaissons une livraison défectueuse, nous limitons la garantie, à notre choix, à : le remplacement des biens concernés, la réparation des biens concernés, ou l'annulation de la facture correspondante. D'autres formes de compensation sont expressément exclues. Les défauts d'une partie de la commande ne donnent pas au client le droit d'annuler la vente complète. Nous ne garantissons pas la disponibilité des pièces de rechange en stock.

13. Réparations après accident. - Pour les véhicules entreposés, des frais de stockage doivent être payés, basés sur la taille du véhicule et selon le tarif habituel établi par le Ministère de l'Économie, dont le client déclare avoir pris connaissance.

14. Responsabilité. - Arisco NV ne peut être tenu responsable des dommages causés par la pièce réparée à d'autres pièces que celle à réparer.

15. Réserve de propriété. - Jusqu'à paiement intégral et à l'exécution de toutes les obligations résultant du contrat de vente, les biens livrés au client demeurent notre propriété. Le client est tenu de nous informer sans délai de toute saisie ou autre revendication de tiers concernant les biens qui restent notre propriété.

16. Litiges. - Tous les litiges découlant des contrats de vente conclus par nous sont régis par le droit belge. En cas de litige, seuls les tribunaux de Courtrai sont compétents.